

**REUNION INFORMELLE
24 SEPTEMBRE 2012**

Administration : RECOR Michel, BONET Marc Antoine

Organisations syndicales :

FO-DGFIP : PLAZIAT Jean-Marc

CGT : VIGNAUD Jean-Claude, COULAUDOU Dominique

SOLIDAIRES : FEYSSAT Chantal, DAMAYE Brigitte

CFDT : Absente.

CFTC : GARBUNOW Christophe

Ordre du jour : Eléments d'information sur le bâtiment Cruveilhier au regard des critères de gestion du parc immobilier de la DGFIP.

Résultats de l'expertise amiante. Le dernier DTA (document technique amiante) date des années 2004-2006. Les sols étaient classés en état d'usage, à l'exception de la zone CDIF, classée en état dégradé. Quoique l'amiante est non volatile, la DGFIP fait obligation d'effectuer des travaux pour des sols en état dégradé.

Le diagnostic effectué en 2012, confirme le DTA 2004-2006.

L'avis technique de l'antenne immobilière de Toulouse confirme le diagnostic établi.

Une demande d'enveloppe va donc être transmise à l'administration centrale afin de réaliser les travaux nécessaires pour les sols du RDC du CDIF, du PTGC, de la BRF et de l'ancien logement de fonction. Concernant le réaménagement de l'action sociale, les sols étant en état d'usage, il n'y a pas d'obligation de travaux. Cependant le désamiantage a été recommandé. Sa réinstallation sera donc repoussée. Les crédits engagés à hauteur de 11 620 € ne seront pas perdus, l'engagement étant pluriannuel.

Si les travaux étaient lancés (fonds obtenus), les services de la rue Cruveilhier devraient être réaménagés, en tenant compte de la rationalisation des surfaces (12 m² par agent). Pour information le ratio Montmailler serait de l'ordre de 13 m² (sans le logement de fonction), sur Cruveilhier le dernier calcul était de 17 m² (à réactualiser à la hausse). M. RECOR a lancé la réflexion sur le relogement des services, réflexion conduite par le service Budget Logistique en liaison avec le RPIE (M. PAREJA).

Après réflexion, un avant projet sera établi et soumis aux responsables de services et aux organisations syndicales.

La mission de rationalisation des surfaces confiée au RPIE sur Montmailler se trouve donc étendue au site de Cruveilhier et à l'ensemble des sites de Limoges.

Selon le réaménagement effectué sur Cruveilhier et après travaux, une ou plusieurs trésoreries pourront être relogées sur le site de Cruveilhier.

Personnels concernés par les travaux et les réaménagements (16 au CDIF et 17 PTGC + BRF).

Questions du jour :

Réaménagements futurs sur Montmailler

Le logement de fonction (plus de 140 m²), n'est plus porté à la vente. Les locaux devraient être réhabilités et restructurés en surfaces de bureaux. Un mini réaménagement devra à terme être effectué sur Montmailler en vue de l'accueil du pôle d'apurement et dans l'avenir, la prévision d'extension de la plate forme Chorus.

Logements de fonction

A échéance du 31 / 12 / 2013, les logements de fonction pour utilité de service sont supprimés. Le détenteur qui souhaitera conserver son logement devra conclure un bail personnel avec la collectivité concernée, les baux de l'Etat étant dénoncés pour la date d'échéance.

Seuls les logements de fonction pour nécessité absolue de service sont conservés.

Editique

Une précédente note prévoyait la mise sous pli d'avis divers par le service éditique de l'ESI, qui renvoyait les plis sous enveloppe à l'expéditeur pour affranchissement.

Le service éditique de l'ESI 87 n'est plus en mesure d'assurer cette mission, devant assumer une masse supplémentaire en provenance d'autres ESI dépourvus de service éditique.

Mouvement des inspecteurs

Le mouvement du 1^{er} mars 2013 est purement et simplement supprimé tant au niveau national que local. Raison invoquée, la mise en place des RAN.

En revanche, à partir de 2014, il y aura bien 2 mouvements par an pour les inspecteurs (dates non confirmées à ce jour).

Tableaux d'avancement

Seul le tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'agent administratif principal des finances publiques de 1^{ère} classe est élaboré au cours du dernier trimestre 2012.

La date limite de la CAP locale à réunir pour ce seul tableau d'avancement est fixée au 22 octobre 2012 (pour le 87, 19 octobre 2012 à 14h00, CAPL n° 3).

Pour les autres tableaux d'avancement, les CAP nationales sont décalées au 1^{er} trimestre 2013.

Service courrier

A la demande des OS, un point sera fait sur le fonctionnement du service du courrier. La question sera à l'ordre du jour du prochain CHS le 19 octobre 2012 et du prochain CTL le 15 novembre 2012.

Rappel du calendrier

Voir en pièce jointe le calendrier des commissions pour le 2^{ème} semestre 2012.

La séance ouverte à 15h15 s'est refermée à 16h45.

Jean-Marc PLAZIAT